

Avril
2026

FO COM RENCONTRE LES RESPONSABLES DE LA DIRECTION TECHNIQUE

Au programme de cette bilatérale : les trop-perçus liés aux RTT flottantes et les modalités de remboursement.

FOCom a porté lors de cette réunion une inquiétude forte et largement partagée par les agents concernés par les trop-perçus d'heures supplémentaires liés aux RTT flottantes.

Nous avons signalé les constats que certains agents nous ont fait remonter :

- Un manque d'information en amont sur le dysfonctionnement (GTA / système).
- Une incompréhension totale face à la situation actuelle.
- Une inquiétude importante sur les montants à rembourser, parfois très élevés.
- Des agents qui, pour certains, n'avaient même pas conscience du trop-perçu.

Nos revendications ont été claires. FOCom a demandé la communication du montant exact à rembourser (en euros) et pas uniquement en heures. La mise en place d'un échéancier pour tous les agents qui en font la demande. Une prise en compte réelle des situations individuelles, notamment :

- Familles monoparentales
- Agents en difficulté financière
- Charges importantes

Nous avons demandé que les agents puissent proposer eux même un montant mensuel remboursable, afin d'éviter toute mise en difficulté. La Direction précise que le prélèvement appliqué suivra le système légal de quotité saisissable, c'est à dire le prélèvement légal sur salaire. Elle

ajoute qu'aucune négociation ne serait possible avant le premier prélèvement. Elle applique donc la procédure sans la possibilité de dialoguer préalablement ! Enfin, des échéanciers ne pourront être envisagés qu'après ce premier prélèvement, et uniquement s'il subsiste un solde de dette.

Pour FOCom, cette méthode pose fortement question : absence d'échange, rigidité du dispositif, et impact direct sur le pouvoir d'achat immédiat des agents. Nous continuerons à exiger transparence, anticipation et respect des personnels, car personne ne doit découvrir une retenue sur salaire sans possibilité de discussion en amont.

La DRH nous a présenté les différents cas identifiés :

1. Agents ayant tout perçu en janvier 2026, pour qui le prélèvement sera réalisé dès avril.
2. Agents avec versements étalés, dont le prélèvement se fera à partir de mai.
3. Agents avec des situations complexes, d'où un traitement individualisé.

FOCom a alerté sur le fait que certains agents pourraient subir des prélèvements très élevés (jusqu'à plusieurs centaines d'euros), sans possibilité d'anticipation, ce qui engendrerait un risque réel de difficultés financières graves dès le milieu du mois.

Nous dénonçons :

- L'absence de visibilité sur les montants prélevés.
- L'absence de concertation préalable.
- Une méthode jugée trop brutale et inadaptée.

Face aux difficultés rencontrées par les agents, nous réaffirmons des exigences simples, légitimes et indispensables. FOCom demande avant tout une information rapide et précise des montants prélevés, afin que chacun puisse comprendre et anticiper l'impact réel sur son salaire.

Nous réaffirmons également la nécessité d'une négociation avant tout prélèvement, car aucune retenue ne devrait être appliquée sans échange préalable avec l'agent concerné. Le dialogue doit primer sur l'automatisme.

Enfin, FOCom porte des solutions alternatives concrètes, permettant d'éviter des situations financières critiques :

- **Un étalement immédiat, sans attendre un premier prélèvement.**
- **Un accompagnement financier adapté, pour les agents les plus fragilisés.**
- **Des mesures exceptionnelles, lorsque la situation l'exige.**

NOTRE OBJECTIF RESTE LE MÊME

PROTÉGER LE POUVOIR D'ACHAT DES COLLÈGUES ET GARANTIR UN TRAITEMENT JUSTE, HUMAIN ET CONCERTÉ.

FO COM A ÉGALEMENT SOULEVÉ

- ↳ **LE RISQUE DE CHANGEMENT DE TRANCHE D'IMPOSITION**
- ↳ **LA PERTE POSSIBLE D'AIDES SOCIALES (CAF, ETC.)**
- ↳ **LE SURCÔÛT LIÉ À DES PRESTATIONS CALCULÉES SUR DES REVENUS ERRONÉS**

La Direction confirme la possibilité de rectification fiscale et qu'elle fera la mise en place d'attestations pour les organismes (impôts, CAF, etc.)

Les collaborateurs impactés sont orientés vers le service RH, les assistantes sociales, les managers, mais FOCom tient à rappeler que ce n'est pas aux agents de subir les conséquences d'une erreur du système et que la solution doit être collective et préventive, pas uniquement individuelle.

- ↳ Nous avons également soulevé d'autres sujets comme le dysfonctionnement du système GTA, avec le souhait que cette situation ne se reproduise plus jamais. Nous avons également souligné la question des heures réellement effectuées et qui sont non reconnues.

EN CONCLUSION, FO COM RESTERA PLEINEMENT MOBILISÉE. NOUS CONTINUERONS À INTERVENIR AUPRÈS DE LA DIRECTION POUR ACCOMPAGNER LES AGENTS QUI LE SOUHAITENT AFIN DE LEUR PERMETTRE D'ÉVITER TOUTE SITUATION FINANCIÈRE CRITIQUE.

NOUS INVITONS TOUS LES AGENTS CONCERNÉS À SE RAPPROCHER DE FO COM POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉS.

DÉTERMINÉS